MCR
Commissaire aux comptes
232 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

LRAR

Paris, le 1er mars 2023

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle & Extraordinaire de notre Société se tiendra **aux Salons Hoche – 9 Avenue Hoche – 75008 PARIS,** le **Mercredi 22 mars à 10 HEURES,** à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

I.- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion établi par le Directoire, sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2022
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise qui lui est annexé
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2022 et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2022
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2022
- Approbation des comptes sociaux
- Quitus aux membres du Directoire
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des comptes consolidés
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et approbation desdites conventions
- Echéance du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Walter BUTLER et renouvellement éventuel
- Echéance du mandat de membre du Conseil de surveillance de la SA BUTLER CAPITAL PARTNERS et renouvellement éventuel
- Echéance du mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Salomé PARTOUCHE et renouvellement éventuel
- Nomination éventuelle d'un nouveau membre au Conseil de Surveillance
- Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L.225-209 du Code de commerce
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, telle que détaillé dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise - article L.225-82-2 et L225-100 du Code de commerce
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 à M. Patrick PARTOUCHE, Président du Conseil de Surveillance
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 à M. Isidore PARTOUCHE, Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 à M. Fabrice PAIRE, Membre et Président du Directoire

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 à M. Ari SEBAG, Membre du Directoire
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 à Mme Kathy ZENOU, Membre du Directoire :
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 à M. Jean-François LARGILLIERE, Membre du Directoire
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 à M. Benjamin ABOU, Membre du Directoire
- Rémunération d'activité du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II.- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Directoire
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes à l'AGE
- Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature.
- Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.
- Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé.
- Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à une réduction de capital par annulation des actions propres rachetées dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous espérons que vous pourrez assister à cette Assemblée, et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président